



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maïche

n°2022 – 046

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 29 septembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois d'octobre.

Membres en exercice : 19 **Secrétaire de séance :** Madame Angélique BIERLA

Présents : 16

Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Jean-Charles JACOULOT, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL, Christine TREDANT

Absents excusés : 3

Chantal DUBOC, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE

Procurations : 3

*Chantal DUBOC donne procuration à Jacqueline DELAVELLE
Luc GUILLAUME donne procuration à Christelle DUQUET
Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE*

Délibération n°2022 – 046 :

Objet : validation de l'opportunité de construire une chaufferie bois communale pour alimenter les bâtiments de la Mairie, l'école primaire et l'ancien presbytère.

Au terme de la présentation de l'étude d'opportunité de construire une chaufferie-bois pour alimenter la Mairie, l'école primaire et l'ancien presbytère réalisée par le cabinet Gallet, Monsieur le Maire propose de valider ce projet de chaufferie-bois au regard de l'évolution de la situation énergétique actuelle.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut faire l'objet d'une Assistance à la Maîtrise d'Œuvre par le SYDED qui facilitera l'obtention de subventions, notamment par le SYDED, le Département et la Région, venant réduire le coût de l'investissement par la Mairie.

L'exposé étant entendu, après en avoir délibéré, l'Assemblée décide de :

- valider l'opportunité du projet de construction d'une chaufferie-bois incluant les bâtiments de la Mairie, de l'école primaire et de l'ancien presbytère.
- autoriser le Maire à réaliser toutes les opérations liées à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents afférents,

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19


Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10/10/2022
ID : 025-212501936-20221006-2022_046-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE.



Le secrétaire de séance,
Angélique BIERLA

